



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'impact écologique de la technologie de la « blockchain »

Question écrite n° 34210

Texte de la question

M. Sébastien Cazenove appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur les perspectives d'impact écologique de la technologie de la *blockchain*. Le cryptage des transactions par les mineurs nécessite une énorme puissance de calcul et donc d'énergie. La plateforme *Digiconomist* a conçu un indice de la consommation d'énergie de *bitcoin* et estime à 215 kilogrammes de dioxyde de carbone l'empreinte carbone d'une transaction *bitcoin*, soit l'équivalent d'un téléviseur allumé 53 jours sans interruption, donc très consommatrice d'énergie. La hausse des cours du *bitcoin* associée à la montée de la difficulté de minage conduit progressivement les mineurs à recourir à des équipements très puissants et rapidement obsolètes. Aussi, eu égard au développement exponentiel international de cette nouvelle technologie, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur l'impact écologique d'un développement de cette technologie en France.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Cazenove](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34210

Rubrique : Nouvelles technologies

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8355

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)